

DEPARTEMENT DE LA REUNION  
**VILLE DU PORT**



Nombre de conseillers  
en exercice : 39

Quorum : 20

**A l'ouverture de la séance**

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 08

**Mise en discussion du rapport**

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 08

Nombre de votants : 32

Quorum : 24

**OBJET**

Affaire n° 2025-113

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS  
EN FONCTIONNEMENT À  
L'ASSOCIATION SPORTIVE  
CULTURELLE RIVIÈRE DES  
GALETS  
ANNÉE 2025**

**NOTA** : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal  
a été faite et affichée le 28 juillet 2025.

- la liste des délibérations a été  
affichée à la porte de la mairie et  
publiée le 6 août 2025.

**LE MAIRE**



**OLIVIER HOARAU**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 5 août 2025**

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ**, le mardi 5  
août, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel  
de ville, après convocation légale sous la présidence de  
M. Olivier Hoarau, Maire.

**Secrétaire de séance** : Mme Annick Le Toullec.

**Étaient présents** : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick  
Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe, M. Armand Mouniata 2<sup>ème</sup> adjoint,  
M. Bernard Robert 4<sup>ème</sup> adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 6<sup>ème</sup>  
adjoint, Mme Mémouna Patel 7<sup>ème</sup> adjointe, M. Guy Pernic  
10<sup>ème</sup> adjoint, Mme Catherine Gossard 11<sup>ème</sup> adjointe, M.  
Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry  
Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, , Mme Claudette Clain  
Maillot, M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Danila Bègue, M.  
Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique  
Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine  
Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan,  
M. Sergio Erapa et Mme Annie Mourgaye.

**Absents représentés** : Mme Jasmine Béton 3<sup>ème</sup> adjointe  
par M. Armand Mouniata, Mme Karine Mounien 5<sup>ème</sup>  
adjointe par M. Guy Pernic, M. Mihidoiri Ali 8<sup>ème</sup> adjoint  
par M. Jean-Paul Babef, M. Alain Iafar par Mme Sophie  
Tsiavia, Mme Brigitte Cadet par Mme Danila Bègue, M.  
Zakaria Ali par M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Garicia Latra  
Abélard par Mme Véronique Bassonville et Mme Paméla  
Trécasce par Mme Honorine Lavielle.

**Arrivée(s) en cours de séance** : Mme Bibi-Fatima Anli  
9<sup>ème</sup> adjointe à 17h10.

**Départ(s) en cours de séance** : Néant.

**Absents** : M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, Mme  
Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et  
Mme Patricia Fimar.

.....  
.....

Affaire n° 2025-113

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EN FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION  
SPORTIVE CULTURELLE RIVIÈRE DES GALETS  
ANNÉE 2025**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les délibérations n° 2024-165 à 177, du 3 décembre 2024 portant sur une avance de subvention en fonctionnement aux associations et établissements publics ;

**Vu** les délibérations n° 2025-023 à 031 du 4 mars 2025 portant sur l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement aux associations et à l'établissement public au titre de l'année 2025 ;

**Vu** les délibérations n° 2025-045 à 048 du 1<sup>er</sup> avril 2025 portant sur l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement aux associations au titre de l'année 2025 ;

**Vu** les délibérations n° 2025-061 à 064 du 6 mai 2025 portant sur l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations au titre de l'année 2025 ;

**Vu** la délibération n° 2025-083 à 085 du 3 juin 2025 portant sur l'attribution de subventions aux associations dans le cadre de la programmation 2025 du Contrat de Ville ;

**Vu** le rapport présenté en séance ;

**Considérant** les orientations sectorielles définies par la Ville dans le cadre de la campagne associative 2025 ;

**Considérant** la démarche partenariale engagée par la Ville visant à soutenir et à dynamiser le tissu associatif dans des secteurs très divers tels que l'action sociale, la santé, la jeunesse, le sport, l'environnement, les personnes âgées, le patrimoine, la culture...et autres contribuant à la mise en œuvre d'actions au service de l'intérêt général sur notre territoire ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission « Politique éducative scolaire et Associative » réunie le 23 juillet 2025 ;

**Mme Bibi Fatima Anli ne prend pas part au vote.**

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

**DÉCIDE**

**Article 1 :** d'approuver l'attribution et le versement de la subvention de 1 500 € en fonctionnement, au titre de l'exercice 2025, à l'Association Sportive Culturelle Rivière des Galets ;

UABACH 10010

**Article 2** : d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE**



**Olivier HOARAU**

## ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EN FONCTIONNEMENT ET EN INVESTISSEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ANNÉE 2025

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur l'attribution de subventions en fonctionnement et en investissement aux associations et aux établissements publics au titre de l'année 2025 en complément des dotations allouées en mars 2025 (délibérations n° 2025-023 à 031), en avril 2025 (délibérations n° 2025-045 à 048), en mai 2025 (délibérations n° 2025-061 à 064) et en juin 2025 (délibération n° 2025-083 à 085).

Depuis 2015, la ville du Port s'est engagée dans une démarche volontariste de structuration et de redynamisation de son partenariat avec le tissu associatif. Elle entend ainsi renforcer l'accompagnement de l'action associative et élargir l'assiette des bénéficiaires de ses dispositifs.

7 associations et 4 établissements publics ont présenté des demandes de subvention en fonctionnement ou en investissement.

Au regard de la pertinence des projets présentés et de leur adéquation avec les orientations sectorielles de la Municipalité, il est proposé au conseil municipal d'attribuer des subventions nouvelles et/ou complémentaires en fonctionnement et en investissement.

L'attribution de subventions nouvelles et complémentaires, dans la limite de l'enveloppe financière validée au budget primitif, est résumée dans le tableau suivant :

| ASSOCIATIONS                                                | SUBVENTION<br>NOUVELLE<br>FONCTIONNEMENT | SUBVENTION<br>COMPLEMENTAIRE<br>FONCTIONNEMENT | SUBVENTION EN<br>INVESTISSEMENT |
|-------------------------------------------------------------|------------------------------------------|------------------------------------------------|---------------------------------|
| ASSOCIATION SPORTIVE<br>CULTURELLE RIVIERE DES GALETS       | 1 500 €                                  |                                                |                                 |
| LE PORT HANDBALL                                            | 40 000 €                                 |                                                |                                 |
| MULTI BOXE RIVIERE DES GALETS                               |                                          | 3 000 €                                        |                                 |
| VILLAGE TITAN – CENTRE<br>CULTUREL                          |                                          | 115 000 €                                      |                                 |
| UNION SPORTIVE ENSEIGNEMENT 1 <sup>ER</sup><br>DEGRE - USEP | 11 000 €                                 |                                                |                                 |
| ASSOCIATION MISSION<br>INTERCOMMUNALE DE L'OUEST –<br>M.I.O | 41 000 €                                 |                                                |                                 |
| AN GREN KOULER ECRITURES<br>SOCIALES ILE DE LA REUNION      |                                          |                                                | 21 520 €                        |

| ETABLISSEMENTS PUBLICS | SUBVENTION NOUVELLE<br>FONCTIONNEMENT |
|------------------------|---------------------------------------|
| COLLEGE EDMOND ALBIUS  | 1 500 €                               |
| COLLEGE OASIS          | 4 000 €                               |
| COLLEGE TITAN          | 4 000 €                               |
| LYCEE JEAN HINGLO      | 2 000 €                               |

Eu égard à ce qui précède, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'attribution et le versement des subventions en fonctionnement et en investissement, au titre de l'exercice 2025, aux associations et établissements publics cités ci-dessus ;
- d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.